

LE PETIT JOURNAL

Juillet 2013



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

**Pas de permanence le 17
août 2013**

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Serge Silveti
06.79.79.94.67

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

LE MOT DU MAIRE



Traversée d'Haudainville : attention déviation !

Les travaux avancent bien. Tous les réseaux secs (électricité et téléphone) sont enfouis et les nouveaux réverbères fonctionnent sur toute la traversée de notre village.

Vous avez tous pu constater que la maison en face du café est démolie offrant ainsi un bel espace au centre du village et mettant en valeur aussi bien l'espace culturel que le square.

L'ancien abri bus est également démoli. Un nouveau plus moderne sera installé et posé au même niveau que le trottoir.

Le monument aux Morts a été démonté et sera prochainement restauré et réinstallé sur le square.

L'aménagement de la rue de Verdun sera terminé le 12 juillet, il restera la plantation des espaces verts qui sera réalisée à l'automne afin de favoriser une bonne implantation et un bon début de végétation.

Afin de garantir une bonne qualité de la pose des enrobés, **la circulation sera interdite rue de Verdun du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet inclus. Une déviation sera mise en place.**

Merci de votre compréhension.

Si tout va bien le calendrier devrait être tenu et l'ensemble des travaux achevé avant l'hiver.

Rendez-vous à tous ceux qui le pourront pour un moment convivialité autour du repas républicain dimanche **14 JUILLET.**

Bien cordialement et bonnes vacances
Votre Maire, Louis KUTSCHRUITER

AGENDA

- **14 juillet** : Fête Républicaine
- **8 août** : Don du sang
- **25 août** : Fête Patronale
- **1^{er} septembre** : Randonnée VTT La Beholle
- **3 septembre** : rentrée scolaire

CONGES

Le secrétariat de Mairie sera
fermé **du 5 au 23 août inclus**
Pas de permanence le 17 août.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 6 septembre 2013

COMpte Rendu du Conseil Municipal – VENDREDI 28 JUIN 2013



En ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande une minute de silence en mémoire de Pierre BOUSCASSE, fils d'un conseiller municipal.

Enquête publique :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la demande d'autorisation faite par Voies Navigables de France au titre du Code de l'Environnement (Loi sur l'eau) portant sur les opérations de dragage et d'entretien de la Meuse Amont sur le territoire des départements de la Meuse et des Ardennes, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réalisation de ces opérations de dragage et d'entretien de la Meuse et demande qu'il soit procédé à l'entretien des berges et chemins de halage ainsi qu'aux réparations des fuites. Le Conseil demande également qu'il soit procédé à la vérification et au nettoyage du siphon passant sous le canal (ruisseau).

Modification budgétaire :

Afin de pouvoir reverser la participation de la commune due à RHIN-MEUSE concernant la redevance antipollution, il est nécessaire de faire les modifications suivantes :

Dépense : article 701249 + 4900 €

Recette : article 7011 + 4900 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la modification comme proposée et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Place de stationnement :

Le stationnement des véhicules correspondant au besoin des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées.

L'article UA12 du PLU stipule que lorsque le pétitionnaire d'un permis de construire ne peut satisfaire aux obligations imposées en matière de réalisation d'aires de stationnement, une participation financière est exigée. Monsieur le Maire expose donc au Conseil la demande faite pour un projet de construction sur la commune. Vu l'article L.421-3 du Code de l'Urbanisme, et après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte d'octroyer une place de stationnement, fixe la participation à 2300 € et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette demande.

Mise en place de collecteurs de textiles :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande faite par VERDUN CHANTIER concernant la mise en place de collecteurs de textiles sur le territoire communal.

Après avoir entendu l'exposé, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte le principe de la mise en place de collecteurs de textiles, dit que l'emplacement de ces collecteurs pourra être défini au terme des travaux engagés pour la traversée du village, charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et de signer tout document se rapportant à cette demande.

Restauration du Monument aux Morts :

Le Monument aux Morts a été retiré de son emplacement initial afin d'être intégré dans le square John SCHURCH. Il serait nécessaire de le nettoyer et de restaurer les inscriptions portées sur ce monument. Pour cela un devis a été demandé à l'entreprise VARNEROT spécialiste de la pierre. Le montant de ces travaux s'élève à 2967 € et sont exonérés de TVA selon l'article 261-4-10° du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte la restauration du Monument aux Morts et le devis correspondant, charge Monsieur le Maire de solliciter le Souvenir Français afin d'obtenir une subvention pour les travaux de restauration et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 28 JUIN 2013 (suite)

Informations diverses

- Etat d'avancement de la traversée de HAUDAINVILLE : la rue de Verdun se termine avec la partie devant la Mairie, la démolition de la maison située à l'angle de la rue du Moulin est programmée. La rue de Verdun sera fermée à la circulation du 15 au 20 juillet pour faire les enrobés et ainsi préserver la qualité du travail. Une discussion étant ouverte sur le fait de la largeur de la chaussée et la pose de chicanes, Monsieur le Maire refait l'historique des réunions avant chantier et des discussions ayant trait à ces sujets. Comme prévu, l'abri bus sera démonté et remplacé par un nouvel abri.
- Le château d'eau a été nettoyé le 24 juin par VEOLIA.
- 14 juillet : Comme les années précédentes, un repas républicain aura lieu devant la salle polyvalente, la rue Grande sera fermée à la circulation pour permettre les diverses activités de ce jour. La journée se terminera avec un groupe musical.
- L'appel d'offre concernant la réhabilitation du presbytère subit un petit décalage suite à la nécessité de réaliser un diagnostic amiante avant travaux. L'agent communal commence le démontage intérieur afin de faciliter le travail des entreprises devant intervenir sur ce chantier.
- Le centre de loisirs ouvrira ses portes le 8 juillet pour 4 semaines. Cette année encore les inscriptions sont nombreuses et le centre comptera une moyenne de 65 enfants par semaine.
- Ecole : Le dernier conseil d'école se tiendra le mardi 2 juillet. Une remise de diplômes et de dictionnaires aura lieu ce même jour pour les enfants quittant l'établissement pour entrer au collège.

VOYAGE DE NOS AINES

Comme chaque année, le C.C.A.S offre à nos aînés un voyage. Le 12 juin, 41 personnes se sont données rendez-vous devant la salle polyvalente pour un départ matinal en direction de KOBLENZ. Ils ont embarqué à bord d'un bateau pour une croisière sur le Rhin. Pendant ce périple, un déjeuner a été pris à bord.

Ils ont pu découvrir les merveilleux paysages de cette vallée fluviale escarpée qui fût un temps utilisée comme voie navigable stratégique malgré les caprices du fleuve. La croisière les a menés jusqu'à Rüdeshheim pour un temps libre dans les ruelles de ce village qui fût apprécié par tous.

Ils ont ensuite repris la route et après un arrêt pour le repas du soir, c'est bien fatigués mais enchantés d'avoir découvert cette vallée qu'ils sont arrivés à Haudainville vers 23h30.

Quelques contretemps ayant perturbés le voyage, le prestataire a accordé un avoir pour la prestation de l'an prochain.

RIVERAINS DU RUISSEAU DE BELRUPT : PENSEZ A L'ENTRETIEN !

Tout riverain d'un cours d'eau est propriétaire des berges, jusqu'à la moitié du lit.

Il en a jouissance, mais il a obligation d'assurer l'entretien « normal » du cours d'eau (L215-1 et suivant du Code de l'Environnement).

On entend par entretien normal, le maintien du libre écoulement des eaux : enlèvement d'atterrissements, enlèvement de la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau...

Il est important de différencier la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau qu'il faut enlever (frein à l'écoulement des eaux), de la végétation sur les berges nécessaire à leur stabilité (entretien régulier et raisonné).

La notion d'entretien exclut l'élargissement du lit ou son creusement. On ne retire que ce qui s'est accumulé.

Mieux vaut prévenir que guérir, donc merci à tous ceux qui ont déjà fait ce travail d'entretien et bon courage à ceux qui vont s'y atteler !

Un bon nettoyage facilitera l'écoulement en cas de fortes pluies et ce pour le bien de tous les riverains.

LES PORTE-DRAPEAUX : ASSURER LA RELEVÉ !

Les porte-drapeaux sont des personnes, anciens combattants ou non, qui assurent bénévolement lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de leur régiment ou de leur association. Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir en mairie vous faire connaître et vous renseigner !

Réflexion sur les Porte-drapeaux.

Par Monsieur Armand MARCHAL.

Président National des Porte-drapeaux de France.

« Qu'est-ce qu'un Porte-drapeau ?

Le Porte-drapeau est le représentant d'une association, le plus souvent patriotique, mais également (police, pompier, croix rouge, souvenir français etc.) le plus souvent un homme, quelquefois une femme et plus rarement un jeune. C'est un personnage qui devient de plus en plus rare du fait de la diminution des anciens combattants (suite à l'âge, la maladie, la dissolution des associations, la disparition du patriotisme etc.). Le Porte-drapeau est la vitrine de son association (souvent plus connu que le président). Animé d'une foi inébranlable, il faut le voir par tous les temps, immuable sous les chauds rayons du soleil de l'été, sous la pluie, le froid la neige de l'hiver. Accroché à la hampe de son emblème, fier d'être là, fier des trois couleurs qui sont la marque de notre belle France.

– Quel est son rôle, sa mission ?

De tout temps, dans tous les pays et depuis les temps les plus anciens, les soldats se sont ralliés à des signes de reconnaissance (bannières, oriflammes, fanions, drapeaux, étendards) Beaucoup sont morts pour les sauvegarder. Revenu à la vie courante, ils se regroupent dans un esprit de souvenir. Alors quoi de plus normal que de se reconnaître derrière un signe distinctif hérité du passé. C'est là le rôle d'un certain nombre, porter ce signe aux yeux de tous. Le Porte-drapeau est donc l'élément symbolique de tous ces groupes, il est là pour commémorer les fêtes nationales, le souvenir des victoires et aussi des défaites, sans oublier le dernier salut lors des obsèques de ses compagnons.

– Qui peut-être Porte-drapeau ? Faut-il passer un examen ?

Le Porte-drapeau est un volontaire, de préférence représentatif de l'association dont il porte l'emblème. Il lui faut beaucoup de disponibilité. Il y a lieu d'être vêtu correctement, de préférence : pantalon gris, blazer bleu marine, chemise blanche ou bleu clair, cravate, coiffure de son arme ou béret, gants blancs en respect pour l'emblème porté, décorations officielles portées à gauche. Il n'y a pas d'examen. Tout est question de bon sens, il est souvent pris en charge par un groupe de collègues et se forme à leur contact.

– Qu'est-ce que le diplôme d'honneur de Porte-drapeau de l'ONAC ?

La direction nationale de l'ONAC comporte une commission nationale du diplôme d'honneur (présidée par le Ministre des anciens combattants) et les directions départementales de même (présidée par le préfet). Dans leurs attributions il est prévu d'encadrer la délivrance des diplômes d'honneur. Les associations détentrices d'un drapeau leur font une demande d'attribution au nom de leur porteur, au vu d'un certain nombre de critères dont l'ancienneté dans la fonction, un casier judiciaire vierge. Ce diplôme est reconnu comme une décoration officielle (publiée au journal officiel)

- L'insigne afférent se porte à droite comme les brevets et certificats. Comme le diplôme il est hiérarchisé en 4 niveaux. Après trois ans de service : niveau bronze. Depuis fin 2005, à 10 ans avec étoile d'argent, à 20 ans avec étoile d'or et à 30 ans avec palme.

– L'entretien et la restauration et le devenir des Drapeaux.

Cela reste du ressort des associations détentrices. Pour les emblèmes dont les associations sont dissoutes, il y a lieu de prévoir un lieu de dépôt digne. C'est ainsi que certaines mairies les reçoivent, certains musées locaux également. Il faut toujours penser au devoir de mémoire, celui-ci doit perdurer.

– La structuration des Porte-drapeaux.

On ne sait pas dire combien il y a de Porte-drapeaux en France. Beaucoup de personnages sont relativement isolés dans les campagnes. Mais il existe des associations locales, cantonales, départementales et même une fédération nationale. Cela est très variable d'un département ou d'une région à l'autre, l'histoire a marqué plus profondément certains lieux plutôt que d'autres.

– Rôle de la Fédération Nationale des Porte-drapeaux de France.

Celle-ci a été créée en 1985, pour répondre à un besoin d'organisation, de structuration, de recrutement, de défense des intérêts des Porte-drapeaux. Elle compte à ce jour 1200 membres actifs. Elle édite un bulletin semestriel. Elle est sous la tutelle du Ministère des Anciens Combattants, qui la subventionne. Elle est associée de très près à l'ONAC. Elle collabore avec nombre d'associations nationales dont le Souvenir Français. Pour de plus amples renseignements s'adresser auprès de vos directions départementales de l'ONAC, ou par courrier à la FNPDF – 45 Grande Rue – 54280 – Laneuvelotte. E. mail :

pdt.fed.nat.p-d@wanadoo.fr »

ECOLE EDGAR GASCON : 3^{ÈME} CONSEIL D'ÉCOLE

Le dernier conseil d'école de l'année 2012-2013 s'est tenu le mardi 2 juillet 2013.

Effectifs et structure pédagogique pour la rentrée 2013 :

Il y a actuellement 148 élèves inscrits pour la rentrée :

MATERNELLE :

Toute Petite Section (TPS - 2 ans) : 6

Petit Section (PS - 3 ans) : 12

Moyenne Section (MS) : 12

Grande Section (GS) : 7

ELEMENTAIRE :

Cours Préparatoire (CP) : 29

Cours Élémentaire 1^{ère} année (CE1) : 20

Cours élémentaire 2^{ème} année (CE2) : 19

Cours Moyen 1^{ère} année (CM1) : 22

Cours Moyen 2^{ème} année (CM2) : 21

En fonction de ces effectifs, la structure pédagogique prévisionnelle devrait être la suivante :

- Mme MORVILLE prendra la classe de TPS/PS/MS, soit 30 élèves.
- Mme FLORIMONT prendra la classe de GS/CE1, soit 14 élèves (7 GS et 7 CE1)
- M. ROUYER prendra la classe de CP, soit 29 élèves.
- Un enseignant stagiaire (non nommé à ce jour) prendra la classe de CE1/CE2, soit 23 élèves (13 CE1 et 10 CE2)
- M. KASPROWIC prendra la classe de CE2/CM1, soit 26 élèves (9 CE2 et 17 CM1).
- Mme ESCALON prendra la classe de CM1/CM2, soit 26 élèves (5 CM1 et 21 CM2).

Bilan des sorties pédagogiques :

- Les CP et CE1/CE2 se sont rendus au Parc de Sainte-Croix le 3 juin.
- Les classes de maternelle se sont rendues au Parc Argonne Découverte le 4 juin.
- Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 se sont rendues au Lac du Der (journée « nature » et initiation à la voile)

Activités Pédagogiques Complémentaires :

La réforme des rythmes scolaire prévoit la mise en place d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) menées par les enseignants dès la rentrée de septembre 2013 à raison de 36 heures par an (soit 1 heure par semaine). Après réflexion, l'équipe enseignante a fait le choix de continuer à proposer une aide aux élèves en difficulté sur cette heure hebdomadaire.

La réforme prévoit en effet également la possibilité de mener des activités en lien avec un objectif du Projet d'école ou des activités de méthodologie et d'aide au travail personnel pour l'ensemble des élèves, quelque soit leur niveau scolaire.

Commission « Rythmes scolaires » :

Pour une réflexion sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, une commission a été constituée, regroupant les élus municipaux des deux communes, des enseignants et des délégués de parents d'élèves.

Cette commission s'est déjà réunie à deux reprises et un questionnaire à l'intention des familles d'Haudainville a été élaboré. Celui-ci a été distribué à l'école pour les maternelles, directement au domicile des parents pour les élèves d'élémentaire.

La commune de Belrupt n'a pas souhaité recueillir l'avis des familles de Belrupt.

Transport scolaire :

Des difficultés ont été signalées par les parents mais également par le transporteur concernant le transport des enfants de Belrupt : bagarres dans le bus mettant le chauffeur en difficulté, problème de responsabilité à la descente du bus,... Les enseignants ne peuvent être tenus responsables des élèves en dehors de la limite de la cour de récréation.

Les élus en sont avertis et vont prendre contact avec les familles des élèves concernés. Des sanctions pourront être prises.

ECOLE EDGAR GASCON : 3^{ÈME} CONSEIL D'ÉCOLE (suite)

Questions diverses :

- La circulaire concernant l'enseignement de la natation a évolué. La priorité est désormais donnée aux élèves de cycle 2 (de la Grande Section au CE1) et au CM2. Des créneaux à l'Aquadrome et des transports en bus supplémentaires seront donc nécessaires.
- Projet « fresque murale » : une seconde partie de fresque a été réalisée sous le préau par les élèves de CP. Les remerciements sont adressés à Mme Boulanger, enseignante au Lycée Professionnel Freyssinet.
- Une randonnée pédestre est prévue pour les élèves de CE1/CE2 et CE2/CM1 le jeudi 4 juillet. Elle se déroulera sur le sentier de la Marjolaine, à proximité de l'école.

Compte rendu des sorties scolaires :

Le lundi 3 juin, les élèves des classes de PS, MS, et GS se sont rendus au parc Argonne Découverte (Nocturnia), près de Vouziers dans les Ardennes. Les deux classes de Mme Morville et Mme Florimont ont participé à différents ateliers : ils ont pu observer et découvrir de « vrais » loups, ils ont participé à des jeux sur les 5 sens, ils ont joué sur des structures en bois, ils ont visité une exposition sur les animaux de la nuit. Pour finir en beauté cette journée, les enfants se sont donnés à cœur joie dans le hamac à bords, grands filets tendus entre les arbres. Une journée bien remplie, pleine de découvertes et de sensations.

Le lendemain, c'était au tour des élèves de M. ROUYER (CP) et de Mme Groslier (CE1/CE2) de se rendre à Rhodes au Parc de Sainte Croix. Ils ont pu découvrir toute la densité de la faune Européenne en parcourant les sentiers qui les ont amenés à la rencontre de centaines d'animaux vivant en semi-liberté.

Enfin, le 27 juin, les élèves de M. Anquet (CE2/CM1) et de Mme Huguet (CM1/CM2) sont partis pour le lac de Der. Ils ont pu ainsi observer la faune et la flore d'un étang, pêcher dans la mare et observer de nombreuses espèces d'oiseaux. L'après-midi a été consacré à une animation voile sur le lac. Pour terminer cette journée, une petite course de voilier a été organisée.

Que de beaux et bons souvenirs pour tous les enfants de l'école.

Merci aux parents accompagnateurs, aux Mairies d'Haudainville et de Belrupt et aux Petits Anons, pour avoir rendu possible ces sorties.

FÊTE RÉPUBLICAINE DU 14 JUILLET

Jeudi 14 Juillet se tiendra sur la commune notre désormais célèbre et convivial repas du 14 Juillet. Comme chaque année, musique, concours de pétanque et repas républicain animeront la journée.

Avec l'aide des associations cette journée sera encore l'occasion de se rencontrer et de se parler autour du verre de l'amitié.

Amenez vos plats et venez nombreux !

REMISE DE DICTIONNAIRES AUX CM2

Mardi 2 juillet, Monsieur le Maire accompagné d'un adjoint de la commune de Belrupt sont venus à l'école Edgard GASCON remettre un dictionnaire ainsi qu'un diplôme de fin d'études primaires aux enfants de CM2. Nous espérons qu'ils garderont de très bons souvenirs de leur passage à l'école d'Haudainville et leur souhaitons pleine réussite dans la suite de leur parcours scolaire. Tous les élèves s'étaient rassemblés pour l'évènement sous le préau avec leurs professeurs !

CENTRE AÉRÉ

Le 8 juillet, le centre aéré mis en place par la commune et délégué à la FOL, a démarré ses activités.

Près de 65 jeunes issus principalement de la commune vont pendant 4 semaines goûter aux joies des activités estivales.

A la fin du séjour un spectacle sera monté et présenté au public !

Vive les vacances !

LES ABOIEMENTS DU CHIEN DU VOISINAGE VOUS SONT INSUPPORTABLES.

Plusieurs plaintes reçues en Mairie !

Rappel : ce que prévoit la loi

Selon la loi, tout propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage. C'est moins l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la répétition, la durée et le caractère nocturne qui sont pris en compte pour apprécier s'il y a ou non trouble du voisinage.

La première démarche doit être faite à l'amiable : allez d'abord voir votre voisin et informez-le oralement de la gêne occasionnée par les aboiements de son chien.

S'il ne fait rien, envoyez-lui alors une lettre lui rappelant le règlement en la matière (article 1385 du Code civil, article R.1336-7 du code de la santé publique, article R.623-2 du code pénal, arrêtés municipaux ou préfectoraux éventuels, règlement de copropriété), suivie 2 semaines plus tard d'une lettre recommandée s'il n'a pas obtempéré.

Si vos courriers n'aboutissent pas, contactez le conciliateur, son intervention est gratuite. Il vous réunira avec votre voisin afin de trouver une solution à l'amiable. Cette formule évite le recours au tribunal souvent coûteux et long.

La procédure judiciaire n'est envisageable que si les troubles persistent malgré toutes les actions précédentes.

Adressez alors une lettre au procureur de la république au tribunal de grande instance du lieu de l'infraction et portez plainte à la gendarmerie ou au commissariat de police. Pour étayer votre plainte, joignez-y les témoignages d'autres voisins et les constats d'huissier.

Votre voisin encourt une amende et peut, si vous vous portez partie civile, être condamné à verser des dommages et intérêts.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures afin de préserver la tranquillité du voisinage.

Un chien qui aboie à l'intérieur, on le fait taire. Quand il est à l'extérieur il faut faire de même.

Merci aux personnes concernées de faire un effort !

REPERES :

Les animaux errants : Sur la voie publique, un animal doit être tenu en laisse, ceux potentiellement dangereux doivent être muselés.

En tout temps, un animal doit être surveillé ou placé dans un endroit clos ou attaché. La loi protège les droits des tiers en rendant le gardien responsable (propriétaire ou personne momentanément chargée de sa garde). Vous êtes responsable en cas d'incident, vérifiez auprès de votre assureur que vous êtes couvert.

Les chiens dangereux : (<http://vosdroits.service-public.fr/F1839.xhtml>)

La loi classe certaines races dans la catégorie des chiens dangereux.

Les types de chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en deux catégories :

- Catégorie 1 : Les chiens d'attaque
- Catégorie 2 : Les chiens de garde et de défense.

Démarches à effectuer par le détenteur d'un chien susceptible d'être dangereux (Catégories 1 & 2)

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens susceptibles d'être dangereux doit remplir un dossier de déclaration à la Mairie du lieu de résidence du propriétaire de l'animal.

SPECTACLES A HAUDAINVILLE



Samedi 22 juin, parents, amis, voisins... sont venus en nombre applaudir « Les Mômes en scènes » dans différentes saynètes

et une adaptation de Hansel et Gretel étudiées tout au long de l'année avec leur animatrice Céline Bée, ainsi que les « Adoriforts » dans deux pièces de théâtres : Qui perd gagne et 3 versions de la vie mises en scène et adaptées par Guylaine Petitjean.

Lundi 24 juin, les « Compagnons de la Béhole » ont fait entrer le soleil dans la salle des fêtes du village en proposant la pièce de théâtre Camping de Fabienne Mounier adaptée par Nicole Bouet et mise en scène par Isabelle Perard. Fiorindo Vol et son accordéon ont accompagné les acteurs dans cette pièce truculente.



Au fil des ans, les Compagnons de la Béhole rencontrent un vif succès et les quelques 220 spectateurs ont pu se réjouir de la qualité de la représentation. Quelques voisins avaient dû apporter leurs chaises et les plus malchanceux sont restés debout. Il serait dommage que les Haudainvillois n'aient pu assister à ce spectacle, aussi pour pallier à ce désagrément et satisfaire le plus grand nombre, les acteurs prévoient d'ores et déjà d'offrir l'an prochain deux représentations.

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : Mr Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Romain Sismondini – Melle Valérie Ciré – Mme Sandra Prof – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silveti.